



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Politique de lutte contre la perte d'autonomie

Question écrite n° 37398

### Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie, sur le manque de places en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). En 2030, il y aura plus de 21 millions de personnes de 60 ans en France, soit 3 millions de plus qu'en 2019. Selon le modèle de projection lieux de vie et autonomie (LIVIA) de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), si rien n'est fait pour les entrées en institution des personnes âgées en perte d'autonomie, il faudra doubler dans la durée le rythme d'ouverture de places observé depuis 2012 afin d'accueillir 108 000 résidents supplémentaires en Ehpad entre 2019 et 2030, puis encore 211 000 entre 2030 et 2050, qui viendraient s'ajouter aux 611 000 résidents sur les places existantes. Si les politiques actuelles favorisant le maintien à domicile pourraient entraîner le report d'une partie des seniors vers des formes d'habitat intermédiaire, le nombre de personnes en résidence autonomie, qui s'élève actuellement à un peu plus de 100 000, devrait alors être multiplié par 1,5 à 2,5 en 2030 par rapport à aujourd'hui. Face à ces chiffres, elle lui demande ce que le Gouvernement compte concrètement mettre en œuvre et de bien vouloir lui communiquer le nombre de personnes actuellement en attente pour une entrée en Ehpad.

### Texte de la réponse

Plus de 4 Français sur 5 expriment leur souhait de mieux-vieillir chez eux. Face à ce constat, le Gouvernement a souhaité opérer un virage domiciliaire aux politiques de soutien à l'autonomie. Cette politique publique repose sur deux leviers principaux : l'amélioration de l'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie et la médicalisation progressive de l'offre d'accompagnement en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Cette volonté exprimée par les français entraîne de nombreuses conséquences, dont l'entrée plus tardive en EHPAD. Face à ce constat réhaussé dans le contexte de crise sanitaire, l'Etat a été amené à accompagner financièrement les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) qui ne disposaient de plus suffisamment de résidents, et avec eux de financements, pour maintenir leur activité. Dès lors, l'enjeu public n'est plus de répondre à des listes d'attente, mais d'assurer la meilleure répartition de l'offre en EHPAD et d'organiser une transformation de l'offre qui soit en phase avec les aspirations des Français.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

**Circonscription :** Isère (9<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37398

**Rubrique :** Dépendance

**Ministère interrogé :** [Autonomie](#)

**Ministère attributaire :** [Autonomie](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 mars 2021](#), page 2463

**Réponse publiée au JO le :** [19 avril 2022](#), page 2502